

**INFORMATION A L'ATTENTION DES PARENTS D'ELEVES
CONCERNANT LE REGLEMENT DES FACTURES CANTINE / ETUDE
A COMPTER DE LA RENTREE 2023-2024**

Objet : Règlement des factures Cantine-Etude à compter de la rentrée scolaire 2023/2024

Cher(s) parent(s),

Conformément aux préconisations du Service de Gestion Comptable (SGC) de la Trésorerie de Meaux, je vous informe que des modifications relatives aux traitements des factures Cantine-Etude et des règlements vont être apportées dès la rentrée prochaine.

En effet, le Service de la Restauration Scolaire transmettra les données de facturation au SGC de Meaux qui se chargera d'établir les factures et de vous les adresser.

Dès lors, vous pourrez effectuer le paiement de vos factures via les dispositifs suivants :

- En ligne sur le site impots.gouv.fr,
- Le paiement de proximité auprès des buralistes partenaires,
- Par chèque auprès des Services de la Direction Générale des Finances Publiques,

Ainsi, à compter du 1^{er} octobre 2023, le paiement de vos factures auprès du Service Accueil de la mairie et sur le Portail Famille « BL ENFANCE » ne sera plus possible.

Mes Services restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

En vous souhaitant de bonnes vacances et une excellente rentrée 2023/2024 à votre (vos) enfant(s), je vous prie de recevoir, Cher(s) parent(s), mes sincères salutations.

Le Maire
Stéphanie AUZIAS

